



## **Sommaire**

**Présentation générale du site Bodacc.fr**

**Les annonces commerciales**

**Les annonces civiles - avis de rétablissement personnel**

**Les annonces civiles - avis de successions (mise en service avant fin 2009)**

**Processus et volumes de publication des annonces**

**La Direction des affaires civiles et du Sceau**

**La Direction des Journaux officiels**

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [françoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:françoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## **BODACC.fr**

### Présentation générale

#### **Les annonces**

BODACC.fr, nouveau site de la Direction des Journaux officiels (DJO) est la version numérique du *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC)*.

Ce site permet l'accès, d'une part, aux annonces commerciales (publicité des actes enregistrés au Registre du commerce et des sociétés), et d'autre, part aux annonces civiles.

Pour les annonces commerciales, la recherche par mots-clés renvoie sur une liste de résultats à partir de laquelle, le résumé des annonces est consultable gratuitement.

L'accès au contenu exhaustif d'une annonce et au PDF signé du BODACC, comportant l'annonce est proposé au prix unitaire de 2,50 € (paiement en ligne par carte bancaire).

Parmi les annonces civiles, seules les « annonces de rétablissement personnel » sont diffusées sur Bodacc.fr à son ouverture. Les « annonces de successions » seront mises en ligne ultérieurement. Pour ces annonces civiles, les requêtes seront limitées à certains champs obligatoires.

#### **Les services du site**

Outre l'accès aux annonces, BODACC.fr propose :

- une information d'actualité sur «les derniers BODACC publiés» avec la précision du numéro et de la date de publication mise à jour après chaque parution de bulletin et au fil de l'eau ;
- des liens : vers le site du Premier ministre, vers les sites du ministère de la Justice et de celui du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, vers les sites des partenaires rediffuseurs du BODACC et vers ceux de la Direction des Journaux officiels et de la Documentation Française.

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## Les annonces commerciales (1/2)

### Les données

BODACC.fr publie les mentions portées au Registre du commerce et des sociétés (RCS) :

- les achats de fonds de commerce par des personnes morales ou physiques,
- les achat de fonds par le locataire-gérant,
- les mises en activité suite à achat,
- les créations de fonds,
- les transformations des GAEC, les immatriculations suite à transfert de l'établissement principal,
- tous les avis relatifs aux fonds reçus en location-gérance.

On y retrouve aussi les avis relatifs aux procédures collectives :

- les jugements d'ouverture (de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire, de procédure de sauvegarde),
- les jugements de conversion,
- les extraits de jugement (de plan, de faillite personnelle ou d'interdiction de gérer),
- les ordonnances statuant sur les contestations de projet de répartition,
- les avis de dépôt de créances,
- les jugements de clôture,
- les avis relatifs à la liquidation des biens,
- les avis relatifs à la rétractation sur tierce opposition.

BODACC.fr recense également l'ensemble des formalités de modification du RCS tel que les avis relatifs aux modifications du capital social, de la dénomination sociale ou du nom commercial, modification de l'administration ou du siège social...

Enfin, BODACC.fr diffuse les avis de radiation aux RCS des personnes physiques ou morales.

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## Les annonces commerciales (2/2)

### La recherche

Trois modes de recherche sont proposés :

- Une zone de recherche intitulée «recherche directe » permet de rechercher les annonces à partir de mots libres,
- Une zone de recherche intitulée « recherche par société ou commerçant » permet de rechercher une annonce à partir d'un numéro RCS ou RM (Répertoire des métiers), d'une dénomination sociale ou d'un nom / prénom / nom d'usage de la personne concernée,
- Une zone de recherche intitulée «recherche avancée» permet de rechercher les annonces en combinant l'ensemble des critères de recherche disponibles : catégorie d'annonces, état (rectificatif, annulation, ...), période de la date de publication au BODACC, référence de publication, dénomination sociale, nom, prénom ou nom d'usage, RCS ou RM, département, greffe et mots clés.

### La visualisation des résultats

Quel que soit le mode de recherche utilisé, vous accédez à une liste de résultats qui permet de consulter gratuitement le résumé des annonces correspondantes. Les résultats apparaissent sous la forme d'une liste chronologique inversée (20 résultats affichés + «voir la suite»). Il est possible de trier ces listes par date.

L'écran de résultats rappelle les critères de recherche (actifs pour affinage) et le nombre de résultats.

Chaque résumé dispose d'une case à cocher permettant d'acheter le contenu exhaustif d'une annonce et le PDF du BODACC, comportant l'annonce au prix unitaire de 2,50 € (paiement en ligne par carte bancaire).

Ces annonces sont disponibles sur le site pour une période indéterminée.

### Un service d'alerte (prochainement)

Au cours des prochains mois, un service gratuit d'abonnement aux alertes sera mis à disposition des internautes. A chaque mise en ligne de BODACC, les abonnés recevront directement la liste de résultats sur leur messagerie électronique selon les critères de sélection qu'ils auront enregistrés au préalable.

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## **Les annonces civiles (1/2)**

### **Avis de rétablissement personnel**

#### **Les données**

Dans le cadre des procédures de surendettement, sont diffusés sur bodacc.fr :

- les avis de jugement d'ouverture de rétablissement personnel,
- les avis de jugement d'ouverture et de clôture de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,
- les avis de dépôt de l'état de collocation,
- les avis d'arrêt d'ouverture ou d'ouverture et de clôture de rétablissement personnel.

#### **La recherche**

Dans la zone « Accès aux annonces civiles », un lien permet d'accéder au formulaire des « annonces de rétablissement personnel ». Ce formulaire dispose de quatre champs obligatoires :

- le nom de famille de la personne,
- son prénom,
- son département de résidence,
- sa date de naissance complète ou uniquement l'année (quand la date complète n'est pas connue).

#### **Visualisation du résultat**

Le résultat d'une requête est unique. Il n'est donné que lorsque tous les champs sont remplis avec des informations qui correspondent exactement à celles de la base de consultation.

L'annonce est disponible gratuitement dans son intégralité pour une période de six mois. Au-delà de ce délai, il n'est plus possible de consulter ces informations.

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## **Les annonces civiles (2/2)**

### **Les annonces de successions**

(prochainement disponibles sur BODACC.fr)

#### **Les données**

Les avis relatifs aux successions acceptées à concurrence de l'actif net comprennent :

- les avis de déclaration d'acceptation,
- les avis de déclaration d'aliénation ou de conservation d'un bien,
- les avis de dépôt de l'inventaire,
- les avis de dépôt du compte définitif,
- les avis de désignation judiciaire d'un mandataire successoral.

#### **La recherche**

Pour retrouver l'annonce souhaitée, un formulaire accessible depuis un lien dans la zone « Accès aux annonces civiles », disposant de 4 champs (dont 3 à remplir obligatoirement) sera mis à disposition :

- « n° de succession » (n° identifiant du greffe, l'année, n° de dossier),
- « nom du défunt »,
- « nom d'usage du défunt »,
- « prénom ».

#### **Visualisation du résultat**

Le résultat d'une requête est unique. Il n'est donné que lorsque tous les champs sont remplis avec des informations qui correspondent exactement à celles de la base de consultation.

La consultation de l'annonce est gratuite et celle-ci est disponible six mois à compter de la date de publication sur le site BODACC.fr

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## **Processus et volumes de publication des annonces**

### **Le processus de publication**

L'entrepreneur s'adresse au greffier du tribunal de commerce pour l'enregistrement de sa formalité. Une fois l'enregistrement notifié, le greffier fait parvenir à la DJO l'information à publier au BODACC par flux XML. Il adresse à l'INPI l'information permettant d'alimenter le registre national.

L'annonce est ensuite publiée par la DJO simultanément au BODACC papier et sur Bodacc.fr. La date de publication au BODACC produit des effets juridiques.

Les références de publication au BODACC sont ensuite envoyées au greffier pour alimentation du RCS.

### **Le BODACC en quelques chiffres**

2 339 000 annonces sont parues au BODACC en 2008 :

- 1 000 000 avis de dépôt des comptes
- 350 000 créations d'établissement
- 100 000 immatriculations (dont ventes et cessions)
- 180 000 procédures collectives
- 28 500 procédures de rétablissement personnel
- 200 000 radiations
- 480 000 modifications
- 500 avis de succession

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## **Le BODACC** L'édition papier (1/2)

### **Rappel historique**

Le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) est créé en 1907 sous le titre de Bulletin officiel des ventes de fonds et faillites.

En 1953, il devient le Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers, ce n'est qu'en 1975 qu'il devient le bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

### **Contexte juridique**

Le BODACC, bulletin officiel des annonces civiles et commerciales est créé par l'article [R.123-209](#) du code de commerce qui stipule : « Il est institué un bulletin annexe au Journal officiel de la République française sous le titre de Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Sont insérés dans ce bulletin les avis prévus par le présent code et par tous autres textes législatifs ou réglementaires. ».

### **Contenu et périodicité du BODACC papier**

Ce bulletin officiel national assure principalement la publicité des actes enregistrés au registre du commerce. Il publie notamment les ventes et cessions, les immatriculations, les créations d'établissements, les modifications et radiations de personnes physiques ou morales inscrites au registre du commerce et des sociétés, les procédures collectives et les avis de dépôt des comptes des sociétés.

De plus, il publie certaines annonces civiles : les avis de rétablissement personnel et les avis de succession acceptés à concurrence de l'actif net.

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)





## **Le BODACC** L'édition papier (2/2)

Le BODACC papier divisé en trois éditions :

- BODACC A
- BODACC B
- BODACC C

### **Contenu et périodicité du BODACC A**

Il publie :

- les ventes et cessions,
- les créations d'établissements,
- les procédures collectives,
- les annonces civiles.

Il paraît cinq fois par semaine le dimanche, le mardi (jumelé avec le lundi), le jeudi (jumelé avec le mercredi), le vendredi et le samedi.

### **Contenu et périodicité du BODACC B**

Il comporte :

- les modifications diverses,
- les radiations d'établissements.

Il est publié cinq fois par semaine les mêmes jours que le BODACC A.

### **Contenu et périodicité du BODACC C**

Il concerne :

- les avis de dépôts des comptes des sociétés.

Il paraît irrégulièrement (de 1 à 5 publications par semaine).

**BODACC.fr est la version électronique du BODACC papier.**

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## La Direction des affaires civiles et du Sceau

La Direction des affaires civiles et du Sceau est l'une des cinq directions centrales du Ministère de la justice. Créée au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle constitue, avec la Direction des affaires criminelles et des grâces, l'une des plus anciennes directions de la Chancellerie.

Forte de plus de cent soixante personnes, elle est chargée d'élaborer les projets de réformes législatives et réglementaires en matière de droit privé, ainsi que les projets de textes relevant du droit administratif général et du droit constitutionnel. Elle représente la Chancellerie dans les négociations européennes et internationales relevant de son champ de compétence et concourt ainsi à l'élaboration du droit européen et international, anime et contrôle l'action du ministère public en matière civile et suit la formation de la jurisprudence. Elle exerce la tutelle des professions judiciaires et juridiques soumises au contrôle de la Chancellerie et conseille, dans les matières relevant de sa compétence, les autres administrations publiques.

La Direction des affaires civiles et du Sceau regroupe trois sous-directions, chargées respectivement du droit civil, du droit économique et des professions judiciaires et juridiques. Elle comprend également un bureau du droit public, des chargés de mission pour les questions européennes et internationales, ainsi qu'un pôle d'évaluation de la justice civile qui conduit notamment des études statistiques relatives à la législation civile et commerciale et à son application par les juridictions.

Elle est dirigée, depuis le 5 juillet 2007, par Mme Pascale Fombeur, membre du Conseil d'Etat.

C'est au sein de la sous-direction du droit économique, qui œuvre notamment à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au droit commercial, au droit des sociétés et au droit des groupements économiques, que sont élaborées la plupart des règles gouvernant la publicité légale des entreprises.

Ces règles sont en effet principalement définies par le code de commerce, qui prévoit des obligations de publicité pour les commerçants et les sociétés, tant au moment de la création de l'entreprise qu'au cours de son existence ou au moment de sa dissolution.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une harmonisation au plan européen, par la directive 68/151/CEE du Conseil, du 9 mars 1968, dont le suivi ressortit à la compétence de la Chancellerie.

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)



## La Direction des Journaux officiels

### Une institution publique de référence

La Direction des Journaux officiels (DJO), service du Premier ministre, remplit deux grandes missions de service public : mettre à disposition de tous les normes juridiques françaises ainsi que leurs sources et assurer un service public de la transparence de la vie économique.

**Diffuser la norme juridique française et ses différentes sources** et faciliter son accès sur le site public de référence [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

A ce titre, la direction des Journaux officiels édite :

Le Journal officiel *Lois et décrets* authentifié [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr) (version papier et électronique)

Les débats et des questions parlementaires

Les bulletin officiels de différents ministères

Les avis et rapports du Conseil économique et social

Les codes officiels

Les conventions collectives nationales

Les bulletins de la Cour de cassation

Les décisions de la CNIL

La DJO assure également la :

La consolidation des textes législatifs et réglementaires, base qui alimente [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)

La création de la base des circulaires ministérielles (site [circulaires.gouv.fr](http://circulaires.gouv.fr) ouvert en mai 2009)

Elle est l'opérateur du site Légifrance : le site public de diffusion du droit sur l'Internet

**Garantir la transparence économique et financière** par la publication d'annonces légales

La Direction des journaux officiels publie au niveau national l'ensemble des informations légales, économiques et financières relatives à la vie des entreprises et au milieu associatif :

BALO (sociétés cotées et établissements financiers) [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

INFO FINANCIERE (Archivage des informations financières) [www.info-financiere.fr](http://www.info-financiere.fr)

**BODACC** (vie des sociétés) [www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

BOAMP (marchés publics) [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr)

JO Associations, Fondations, Fonds de dotation [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

**Le BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales)**

Le BODACC publie le actes enregistrés au registre du commerce, conformément au code de commerce. Ce bulletin publie officiel national publie près de 2,4 millions d'annonces par an.

**La mise en ligne successive de Boamp.fr, Info-financiere.fr, et Bodacc.fr confirme la position de la DJO en tant que garant de la transparence de la vie économique.**

Contact presse direction des Journaux officiels : Françoise Manzagol  
Tél : 01 40 58 77 17 - [francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr](mailto:francoise.manzagol@journal-officiel.gouv.fr)